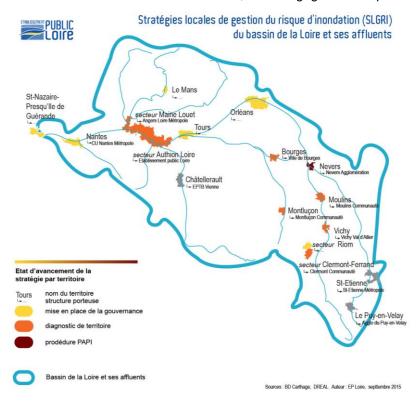


Etat d'auancement d'actions de bassin mises en œuure par l'Etablissement au titre de la préuention des inondations

I. Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation

Parmi les 22 TRI dont la liste a été arrêtée sur le district Loire-Bretagne, 14 sont inclus dans le territoire d'intervention de l'Etablissement et 12 d'entre eux concernent directement des villes ou agglomérations membres de l'Etablissement, associées au pilotage de l'élaboration des stratégies locales pour la mise en œuvre de la directive inondation.

L'appui de l'Etablissement, proposé par délibération d'octobre 2013, à celles des collectivités qui le souhaiteraient, afin qu'elles puissent bénéficier de l'expertise et des connaissances acquises à travers le pilotage des actions conduites ces dernières années, a été engagé le 1er septembre 2014.



Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, bénéficiant d'un soutien financier de l'Europe (FEDER), des premiers entretiens avec chaque collectivité avaient permis, à partir de leurs remarques et observations sur les éléments d'information transmis, de construire dès février 2015 un document de synthèse des retours de collectivités sur les documents cadres de l'élaboration des SLGRI. Ce document a fait l'objet d'une transmission à la DREAL de bassin pour prise en considération des observations.

Afin de renforcer les échanges à l'échelle du bassin fluvial de la Loire, un réseau des structures porteuses des stratégies locales a été constitué. Celui-ci, animé par l'Etablissement et s'appuyant notamment sur un espace internet dédié, bénéficie de la mise à disposition actualisée des informations et des données recueillies, relatives à la mise en œuvre de la stratégie et présentées selon trois échelles (international-européen/national/bassin).

Avec l'agent dédié à cette mission (bénéficiant de l'expertise de l'ensemble du service Prévention des inondations, ainsi que des synergies avec les actions territoriales conduites, notamment le portage de SAGE), l'Etablissement accompagne également les services des collectivités au sein des comités de pilotage et technique constitués pour l'élaboration des stratégies locales.

L'appui mené auprès de chacun des TRI est cohérent avec, d'une part, l'avancement des démarches SLGRI sur ces territoires, et d'autre part, les demandes spécifiques des collectivités concernées. Ainsi, à titre d'exemple, l'accompagnement emprunte les différentes formes suivantes :

- S'agissant de la mise en place de la gouvernance propre à chaque stratégie locale, l'Etablissement contribue à la préfiguration et participe aux réunions des instances correspondantes. Par surcroit, il assure à ce jour le rôle de co-animateur de la stratégie locale du sous-bassin des vals d'Authion et de la Loire.
- Concernant l'élaboration des diagnostics de territoires, l'appui méthodologique et technique apporté prend la forme, d'une part, d'une mise à disposition de fiches de recensement des enjeux préremplies, de compilation et de fourniture de données, et d'autre part, d'un accompagnement dans la rédaction des synthèses du risque d'inondation sur les TRI. En parallèle, l'Etablissement a engagé en septembre 2015, en coopération avec l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris, une démarche d'amélioration de la prise en compte des risques de défaillances en cascade des services urbains de territoires volontaires sur le bassin de la Loire et ses affluents.
- Enfin, s'agissant de la définition des objectifs de la stratégie locale, l'Etablissement propose aux collectivités accompagnées une trame de stratégie structurée conforme notamment au projet de cahier des charges des SLGRI et intégrant les enseignements des groupes de travail nationaux SNGRI auxquels il participe. Il intervient également dans la détermination des orientations de leur stratégie locale et dans la rédaction du document en tant que tel.

Dans les prochaines étapes de l'élaboration des stratégies locales, consacrées plus particulièrement à la définition d'un programme d'actions, l'Etablissement procèdera à une analyse constructive des scénarios d'actions construits dans ce cadre. Il pourra proposer la définition d'approfondissements qui s'avèreraient nécessaires, y compris la rédaction de cahiers des charges pour leur réalisation. Par ailleurs, il continuera de mettre à disposition son savoir-faire en termes d'animation et de concertation, et si cela était nécessaire, assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'analyse complémentaire requis le cas échéant.

L'ensemble des éléments d'information sur l'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation sont présentés dans une nouvelle plaquette « Actu SLGRI » à destination des collectivités et acteurs concernés du bassin.

Au-delà de l'action d'appui pour l'élaboration des stratégies locales liées aux TRI, ainsi que du renforcement des échanges techniques entre TRI « voisins » (du bassin de la Maine, de la Loire moyenne, de l'Allier, etc.), l'Établissement intervient également sur d'autres territoires qui, bien que soumis à des risques forts, n'ont pas été retenus dans la liste des TRI.

Dans le cadre du plan Loire III, l'Etablissement a porté deux démarches concertées ayant débouché sur l'élaboration d'un programme d'actions destinées à réduire le risque d'inondation, la première « l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre » (achevée en 2013), et la seconde « l'étude des vals de Loire dans le Giennois » (achevée en 2015), dont l'ensemble des éléments de restitution est disponible sur www.plan-loire.fr.

Ces démarches, construites et pilotées dans des conditions analogues, ont fait apparaitre l'intérêt d'initier sans délai une réflexion collective pour la mise en œuvre d'une stratégie territorialisée de réduction du risque d'inondation à l'échelle de ce continuum, entre la SLGRI de Nevers à l'amont et celle d'Orléans à l'aval, évitant ainsi une discontinuité des actions en matière de prévention des risques.

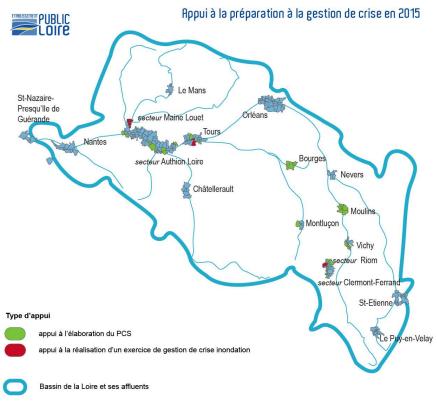
En effet, par leur continuité géographique et leurs caractéristiques communes en matière d'exposition aux risques d'inondation, il semble cohérent d'articuler les programmes d'actions émanant de ces démarches autour d'un projet de territoire unique et partagé, de type PAPI. Outre la simplification apportée pour mettre en œuvre les actions, cette approche s'inscrit dans une logique de mutualisation des connaissances et des moyens (humains, techniques), de mobilisation de cofinancements, ainsi que de solidarité et de cohérence territoriale amont-aval quant aux opérations à engager.

Dans ce contexte, l'Etablissement a proposé de porter cette initiative dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) au stade de « PAPI d'intention ». Dans le prolongement de la sollicitation cet été des collectivités concernées, il a été organisé une réunion d'échange, le 13 octobre à Chatillon-sur-Loire.

II. Accompagnement de communes inondables de TRI du bassin à la préparation à la gestion de crise (PCS et exercices)

Concernant ce volet, il a été prévu en 2015 de fournir un appui à une vingtaine de communes du bassin, pour l'élaboration, la finalisation ou l'actualisation de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), ainsi qu'un appui à l'organisation d'exercices de simulation de crise inondation afin de tester l'efficacité temps réel des PCS réalisés, à travers l'organisation d'étude de cas à cinq d'entre elles. Cet appui s'oriente vers les communes situées dans les TRI qui n'ont pas réalisé leur PCS et également vers celles dont le PCS est en cours d'élaboration et peuvent rencontrer des difficultés de finalisation. La mise en œuvre d'un exercice test est également proposée à ces dernières afin de renforcer le caractère opérationnel du dispositif communal.

Début 2015, une proposition d'appui à la préparation à la gestion de crise a été envoyée à l'ensemble des communes de 7 TRI du bassin (Angers-Authion-Saumur, Tours, Bourges, Montluçon, Moulins, Vichy et Riom-Clermont-Ferrand), répartis en Loire aval, Loire moyenne et Loire amont.



Sources : BD Carthage, DREAL. Auteur : EP Loire, octobre 2015

Sur ces territoires, 34 communes ont exprimé le souhait de bénéficier d'un appui que ce soit en matière d'élaboration du PCS (élaboration, finalisation, mise à jour) ou de maintien du caractère opérationnel du PCS (appropriation, exercice).

Parmi elles, en 2015, 21 bénéficient d'un appui à l'élaboration du PCS, 6 ont suivi un premier atelier de sensibilisation au maintien de l'opérationnalité (appropriation) et 7 participent à la mise en place d'un exercice de gestion de crise inondation.

TRI	Commune	Appui en 2015
Angers - Authion - Saumur	Bouchemaine	élaboration
	Briollay	exercice
	Ecouflant	exercice
	Soulaire-et-Bourg	exercice
	Saumur	élaboration
	Saint-Sulpice	atelier sensibilisation
	Savigny-en-Véron	élaboration
	Saint-Martin-de-la-Place	exercice
	Mûrs-Erigné	atelier sensibilisation
	Juigné-sur-Loire	élaboration
	Saint-Michel-sur-Loire	élaboration
	Chouzé-sur-Loire	élaboration
Riom – Clermont-Ferrand	Riom	élaboration
	Blanzat	élaboration
	Volvic	exercice
	Ceyrat	élaboration
	Châtel-Guyon	élaboration
Montluçon	Domerat	élaboration
Moulins	Yzeure	atelier sensibilisation
	Toulon-sur-Allier	élaboration
	Moulins	élaboration
	Neuvy	élaboration
	Avermes	élaboration
	Bressolles	élaboration
Vichy	Bellerive-sur-Allier	atelier sensibilisation
	Abrest	atelier sensibilisation
	Hauterive	atelier sensibilisation
Bourges	Saint-Germain du Puy	élaboration
	Bourges	élaboration
	Saint-Doulchard	élaboration
Tours	Fondettes	élaboration
	Saint-Avertin	élaboration
	Joué-les-Tours	exercice
	La Riche	exercice

Les objectifs fixés pour 2015 devraient donc être atteints, voire dépassés. Toutefois, eu égard au nombre élevé de demandes, également à certains délais de réaction pour la sécurisation des interventions sur l'opérationnalité et l'intercommunalité, la finalisation de ce travail pourrait déborder sur les premiers mois de l'année 2016.

Parallèlement, l'Etablissement a développé grâce au travail de 5 mois d'un stagiaire de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) une offre supplémentaire portant sur l'utilisation des médias et des réseaux sociaux dans la gestion de crise inondation. De ce travail sont ressorties différentes propositions d'outils pratiques, tels un guide méthodologique sur les stratégies à adopter dans l'utilisation des médias sociaux, un guide pratique permettant d'appréhender l'utilisation des deux principaux réseaux sociaux Facebook et Twitter et des trames de fiches actions à intégrer au plans communaux de sauvegarde. Dans le cadre de son accompagnement, l'Etablissement pourra valoriser cette utilisation en proposant aux collectivités la mise en place de ces outils lors des réunions d'appui.

III. Appui de collectivités exposées pour l'élaboration de leur plan de continuité d'activité (PCA)

La démarche d'appui à la réalisation de PCA d'équipements et services, soutenue financièrement par l'Europe (FEDER), a pour objectif de fournir un accompagnement méthodologique et technique à des collectivités volontaires du bassin, avec une cible de 15 collectivités impliquées et la réalisation de 10 PCA. Menée sur la base de la première initiative réalisée par l'Etablissement en 2013-2014, l'année 2015 est consacrée à sa préparation, avec l'information et la sollicitation des collectivités concernées, l'élaboration et la passation des marchés de prestation associés, et la constitution des dossiers de financement correspondants.

Ainsi, en mars 2015, une première proposition d'appui a été transmise à 37 collectivités se trouvant sur les TRI du bassin de la Loire et ses affluents. Suite à un bilan de la première initiative et une présentation de la démarche effectuée auprès des collectivités concernées lors d'une réunion qui s'est tenue en mai 2015, les collectivités ayant participé à la première initiative ont également été sollicitées pour poursuivre leur investissement dans cette démarche. Enfin 13 EPCI du bassin de la Loire concernés par ces mêmes TRI ont à leur tour reçu une invitation à prendre part.

A ce jour, 10 collectivités ont déjà marqué leur intention de participer à cette initiative à partir de 2016 (Départements du Cher, d'Indre-et-Loire et de Loire-Atlantique, Communauté d'agglomération de Vichy-Val-d'Allier, Villes de Bourges, Clermont-Ferrand, Montlouis-sur-Loire, Nantes, Orléans, Saint-Etienne).

En parallèle, la procédure d'appel d'offres a été lancée dans le courant de l'été en vue d'une notification des marchés de prestation associés avant la fin de l'année et le lancement de la réalisation dès le début d'année 2016.

Etablissement public Loire Comité Syndical du 21 octobre 2015 Point n° 3